



F.S.K.O. est officiellement affiliée et reconnue par :



BORDEREAU D’AFFILIATION CLUB 2022-2023

Affiliation annuelle FSKO : 250 €

À renvoyer :

- avec le règlement bancaire à l'ordre de FSKO et la Charte du Shinkyokushinkai signée (1^{ère} adhésion).
- avec le règlement bancaire à l'ordre de FSKO (renouvellement adhésion)

à : M. Bernard NARDOT-PEYRILLE, Trésorier FSKO
44 rue Jules ROMAINS 37550 Saint Avertin

Nom du Club :

Adresse du Dojo :

Adresse du siège social :

Site web :

REPRESENTANT SHINKYOKUSHIN au sein du club :

Cette personne désignée est la personne ayant pouvoir de vote (ou de délégation à un membre pratiquant de son club) au sein de FSKO

Nom : Prénom :

Adresse :

..... Port.

Email :

Cette adresse @mail sera l'unique adresse utilisée pour la communication officielle FSKO {envoi ou réception} et pour l'usage du vote électronique en cas de consultation des clubs.

INSTRUCTEUR PRINCIPAL :

Nom : Prénom :

Grade ShinKyokushin (ou IKO-1 Matsui) : ; Grade FFK :

Qualification (DIF, CQP, DEJEPS,...) : (Facultatif, mais utile pour l'organisation de stage sous l'égide de FSKO)

Adresse :

Port

Email :